

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DPE 61 Adhésion (2 000 euros) à l'association Réseau Compost Plus.

M. Mao PÉNINOU et M^{me} Antoinette GUHL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation d'adhérer à l'association Réseau Compost Plus et de procéder au versement des droits d'adhésion pour l'année 2016 et les années ultérieures ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PÉNINOU, au nom de la 3^e Commission, et Madame Antoinette GUHL, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris, représentée par Madame la Maire de Paris, est autorisée à adhérer à l'association Réseau Compost plus et à renouveler l'adhésion pour une durée correspondant à la durée de la présente mandature. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le bulletin d'adhésion, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération, qui formalise la demande d'adhésion.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation correspondante pour l'année 2016 et les années ultérieures.

Article 3 : Le montant des droits d'adhésion est fixé à 2 000 euros pour l'année 2016

Article 4 : La dépense sera imputée sur les chapitre 011, fonction 8, rubrique 810, nature 6281, mission 463 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016 et, sous réserve des décisions de financement, des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO